



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 27 août 2018
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Jean-Marc Lalonde, conseiller du quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Krysta Simard, conseillère du quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 18h30.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2018-195

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec les amendements suivants:

- Remplacer l'item 5.2 par - Acquisition d'un terrain des CUPR
- Ajouter l'item 9.1 étant une résolution de membre présentée par le conseiller Jean-Mar Lalonde au sujet de la vente d'un bateau de sauvetage;
- Ajouter l'item 9.2. étant une résolution de membre présentée par le conseiller Carl Grimard au sujet des bâtiments accessoires.

ADOPTÉE

4. **Déclarations d'intérêts pécuniaires** (aucune)

5. **Réunion à huis clos**

RÉSOLUTION 2018-196

Proposée par Guy Desjardins

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

5.1. Révision des salaires

5.2. Acquisition de terrain - CUPR

5.3. Opinion juridique - contrats octroyés

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h37 et retournent dans la salle du conseil à 19h11.

RÉSOLUTION 2018-197

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

6. **Rapport de la réunion à huis clos**

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos, que des directives ont été données au personnel et qu'une résolution doit être considérée.

RÉSOLUTION 2018-198

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Cité de Clarence-Rockland accepte les conditions énoncées à la résolution 2018/143 des Comtés Unis de Prescott et Russell, afin de finaliser la vente de la station d'ambulance.

ADOPTÉE

7. Annonces

La conseillère Krysta Simard annonce que le Club Optimiste de St-Pascal organise un tournoi de golf le 22 septembre prochain.

8. Période de Questions/Commentaires

Marie-Ève Blais, résidant au 108 croisant Onyx, accompagnée de quelques résidents de son secteur, explique qu'ils vont envoyer une demande d'appel de la décision de dérogation mineure pour le 556 Ruby. Elle demande une révision du règlement de zonage puisque les critères sont identiques pour les secteurs ruraux et urbains. Le maire Desjardins répond que la résolution à considérer suggère que le département procède à la révision du règlement à ce sujet.

9. Items des membres du Conseil

9.1 Résolution de membre présentée par le conseiller Jean-Marc Lalonde au sujet de la vente du bateau de sauvetage

RÉSOLUTION 2018-199

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Mario Zanth

ATTENDU QU'aura lieu le 8 septembre prochain un encan sur consignation organisé par Centraide; et

ATTENDU QUE la Cité doit se départir d'un bateau de sauvetage;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise que la Cité vende son bateau de sauvetage à cet encan sur consignation de Centraide, à condition que les profits soient partagés à proportion de 60% pour la Cité et 40% Centraide.

ADOPTÉE

9.2 Résolution de membre présentée par le conseiller Carl Grimard au sujet des bâtiments accessoires

RÉSOLUTION 2018-200

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Diane Choinière

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2016-10 permet que la grandeur d'un bâtiment accessoire du style remise/garage en milieu résidentiel urbain soit de 8% de la grandeur totale d'un lotissement; et

ATTENDU QUE les quartiers résidentiels en milieu urbain affichent des lots de plus en plus petits, rapprochant les résidences l'une de l'autre;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal mandate le département d'Infrastructure et d'Aménagement du territoire de préparer un rapport incluant des comparatifs d'autres municipalités relativement aux grandeurs permises pour les bâtiments accessoires en milieu résidentiel urbain afin de réviser et/ou modifier le règlement 2016-10 si approprié.

ADOPTÉE

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2018-201

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique « items par consentement » à l'ordre du jour de la réunion régulière du 27 août 2018, soient adoptés :

10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Réunion régulière du 13 août 2018
- b. Comité plénier du 13 août 2018

10.2. Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Comité consultatif du patrimoine - 29 mai 2018

10.3. Les recommandations suivantes du comité plénier du 13 août 2018

- a. Rapport final sur les inondations 2017
- b. Transfert de projet – Bande de patinoire
- c. Transfert de fonds – Rénovation de la salle communautaire de Clarence Creek
- d. Modification à la politique de location de glace – Activités spéciales

10.4. Résolution pour adopter les salaires payés pour la période du 3 juin 2018 au 11 août 2018, au montant brut de 2 260 723,37 \$ et montant net de 1 619 509,01 \$

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution numéro 2018-201.

10.3a. Rapport final sur les inondations 2017

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve un transfert de \$27,879.73 dans la réserve de stabilisation du taux de taxe; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal relâche le montant de \$105,000 qui avait été mis de côté dans le fonds de réserve des routes.

10.3b. Transfert de projet – Bande de patinoire

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé une somme de 30 000 \$ au budget 2018 afin de remplacer les bandes de patinoire en bois situées au parc Richelieu-Grande-Rivière pour un système de bandes en aluminium et en plastique ; et

ATTENDU QUE les bandes de bois situées au parc de Hammond sont en mauvais états et nécessitent des réparations majeures avant la prochaine saison hivernale ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les Services communautaires à utiliser le 30 000 \$ dédié au remplacement des bandes de patinoire du parc Richelieu-Grande-Rivière envers le remplacement les bandes de patinoire au parc de Hammond; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal mandate les Services communautaires d'apporter un projet capital lors du processus budgétaire 2019 afin de remplacer les bandes de patinoire du parc Richelieu-Grande-Rivière, tel que recommandé au Rapport no. LOI2018-03-02.

10.3c. Transfert de fonds – Rénovation de la salle communautaire de Clarence Creek

ATTENDU QUE les Services communautaires n'avaient pas inclus l'embellissement du bar, la rénovation de la cuisine, l'achat d'une estrade mobile et le remplacement des réfrigérateurs dans le budget octroyé pour le projet de rénovation de la salle communautaire de l'aréna de Clarence Creek; et

ATTENDU QUE le budget en capital du projet de sentier asphalté au parc Jules Saumure présente un surplus de 28 653\$;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le transfert de 28 653\$ du projet de sentier asphalté au parc Jules Saumure vers le budget du projet de rénovation de la salle communautaire de l'aréna de Clarence Creek afin de défrayer les coûts reliés à l'embellissement du bar, à l'achat d'une estrade amovible et du remplacement des réfrigérateurs de la salle communautaire de l'aréna de Clarence Creek

10.3d. Modification à la politique de location de glace – Activités spéciales

ATTENDU QUE les Services communautaires veulent apporter des modifications mineures à la politique LOI2017-01, soit la politique qui règlemente

les locations de glace, afin de mieux régler le retour des heures louées pour des activités spéciales ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte les modifications apportées à la politique LOI2017-01 ; tel que recommandé au Rapport no. LOI2018-08-03.

10.4 Résolution pour adopter les salaires payés pour la période du 3 juin 2018 au 11 août 2018, au montant brut de 2 260 723,37 \$ et montant net de 1 619 509,01 \$

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les salaires payés pour la période du 3 juin 2018, au 11 août 2018, au montant brut de 2 260 723,37 \$, et montant net de 1 619 509,01 \$, soient adoptés tel que recommandé.

11. Rapports des Comités/Services

11.1 Comptes payés

Diverses questions sont posées concernant les dépenses inscrites aux comptes payés. Les directeurs concernés donnent des précisions.

RÉSOLUTION 2018-202

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les comptes payés pour la période du 9 juin 2018, au 17 août 2018, au montant de 10 467 735,46 \$ soient adoptés tel que recommandé.

ADOPTÉE

11.2 Nouvelles casernes - Approbation de la contingence

Suite aux questions, M. Brian Wilson explique les dépenses additionnelles suggérées par le département et par les concepteurs. Il ajoute que certaines dépenses comme les portes arrière permettraient d'éviter des accidents et faciliter le stationnement des camions. Les membres du conseil entament une discussion sur les divers ajouts proposés.

RÉSOLUTION 2018-203

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil autorise le directeur des Services de la Protection d'approuver l'avenant #1 - Fourniture et installation d'un plancher chauffant conduites et collecteurs pour les deux stations, dans la construction des nouvelles casernes montant total de 33,000 \$, comme indiqué dans le rapport PRO2018-021, qui s'inscrit dans le budget total approuvé pour les projets de la caserne des pompiers; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les avenants restants soient différés pour discussion en présence de la firme Collier's International à la prochaine réunion régulière du conseil.

ADOPTÉE

11.3 Chemin Lacasse - ajustement de contrat

RÉSOLUTION 2018-204

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Krysta Simard

ATTENDU QUE en mai 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement 2018-64 pour autoriser le Maire et la greffière à signer un contrat avec Arnco Construction and Excavation division of 1351150 Ontario inc. pour effectuer les travaux de stabilisation de pente ainsi que le remplacement d'un ponceau sur le chemin Lacasse, pour une somme 541 002\$ excluant la T.V.H.;

ATTENDU QUE le budget alloué pour le projet les travaux de stabilisation de pente ainsi que le remplacement d'un ponceau sur le chemin Lacasse, est de 985 000 \$;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil permettre de déroger de la politique d'approvisionnement afin d'octroyer les travaux du CCN #3, d'une valeur de 103 000 \$, à Arnco Construction and Excavation division of 1351150 Ontario inc.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte le règlement no. 2018-123 pour autoriser le Directeur de l'infrastructure et de l'aménagement du territoire ou le Trésorier à signer un bon de commande pour octroyer les travaux du CCN#3 afin d'effectuer les travaux de stabilisation de pente ainsi que le remplacement d'un ponceau sur le chemin Lacasse, à Arnco Construction and Excavation division of 1351150 Ontario inc. pour une somme de 103 000\$, excluant la T.V.H.

ADOPTÉE

12. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2018-205

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

12.1. 2018-108 - pour lever l'assujettissement à la réglementation pour le Bloc 44, Plan 50M-323, rue de l'Étang – Soloway Wright for Riverlands of Rockland Inc.

12.2. 2018-112 - pour modifier le règlement de zonage - 2029 chemin Clark

12.3. 2018-124 - pour nommer des membres au comité conjoint de vérification de la conformité

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2018-206

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Michel Levert

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2018-122, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 27 août 2018, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 19h58.

Guy Desjardins, maire

Maryse St-Pierre, greffière adjointe